

<https://www.francetransactions.com/impots/defiscalisation/reduire-ses-impots.html>



Réduire son impôt 2021

- À IMPÔTS - Défiscalisation -



Publication date: vendredi 15 novembre 2019

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Comment réduire ses impôts ?

Réduction impôt 2021 : Ne pas attendre fin décembre pour agir !

La période de **réduction fiscale arrive à terme le 31 décembre 2021 pour votre impôt 2021**. Afin de réduire votre impôt à payer l'an prochain, voici les meilleures pistes. S'il convient d'agir rapidement pour réduire votre imposition 2021, en matière de défiscalisation, il ne faut pas pour autant **confondre vitesse et précipitation** ! Les investissements défiscalisant s'accompagnent généralement de prise de risques, qu'il convient de comprendre et d'accepter avant d'investir.

Bon à savoir : depuis l'application du prélèvement à la source, les avantages fiscaux auxquels vous avez droit pour vos investissements réalisés dans un FIP, FCPI, FIP Corse, Fip outre-mer, SOFICA, etc. vous seront intégralement restitués en septembre de l'année suivante par l'administration fiscale.

Réduction impôt 2021 : Les pistes pour réduire son impôt

Plafond des niches fiscales 10.000Euros, c'est le plafond des réductions fiscales pour l'année !

Le foyer fiscal ne peut prétendre à plus de 10 000 Euros de réduction d'impôts, toutes défiscalisations confondues. Certaines de ces réductions d'impôts ne peuvent pas être mises en place en peu de jours avant le 31 décembre. C'est pourquoi il est important de s'occuper de son imposition en cours d'année, et pas seulement début décembre...

Dispositifs	Montant max à investir / Taux réduction / Plafonds (pour une personne du foyer fiscal)	Soumis au plafond 10KEuros (1)	Description
Montant max.	Tx réduc.	Réduc. max.	
Monument historique (autre que résidence personnelle)	Variable	100.00 %	Variable [NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt] La loi Monuments Historiques donne la possibilité de déduire de votre revenu global, 100 % des travaux de restauration sur un, deux ou trois ans sans limitation de montant et sans aucune notion de plafonnement pour votre résidence principale si celle-ci est classée monument historique.

Réduire son impôt 2021

Dons à une association caritative	537,00 Euros	75.00 %	402,75 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 75% des sommes données dans la limite du plafond annuel publié chaque année pour cette réduction d'impôt.
Dons pour Notre-Dame	1 000,00 Euros	75.00 %	750,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 75% des sommes données dans la limite de 1.000 euros de dons.
Dons 2020 à une association caritative	1 000,00 Euros	75.00 %	750,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 75% des sommes données dans la limite de 1000 euros.
Cotisations syndicales	Variable	66.00 %	Variable	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Crédit d'impôt de 66% des sommes dans la limite de 1% des revenus.
Dons à une association non caritative	Variable	66.00 %	Variable	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 66% des sommes données dans la limite de 20% du revenu imposable.
Frais de gardes jeunes enfants	2 300,00 Euros	50.00 %	1 150,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Crédit d'impôt de 50% des dépenses dans la limite de 2 300â,- / enfant.
Emploi d'un salarié à domicile	15 000,00 Euros	50.00 %	7 500,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Femme de ménage, travaux de jardinage, etc. A domicile. Réduction d'impôt ou crédit d'impôt correspondant à 50% des montants effectivement dépensés, plafonds selon le foyer fiscal et le type de prestation.
Monument historique (résidence principale ou secondaire)	Variable	50.00 %	Variable	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	La loi Monuments Historiques donne la possibilité de déduire de votre revenu global, 50 % des travaux de restauration sur un, deux ou trois ans sans limitation de montant et sans aucune notion de plafonnement pour votre résidence principale si celle-ci est classée monument historique.
SOFICA (Production)	18 000,00 Euros	48.00 %	8 640,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France peuvent déduire leur impôt à payer à hauteur de 48 % du montant souscrit au capital des SOFICA réalisant au moins 10 % de leurs investissements dans le capital de sociétés de production. La réduction est accordée dans la double limite d'un investissement maximum de 18 000â,- par foyer fiscal et de 25 % du revenu net global, soit une réduction maximum de 8.640â,-.
Investissement en entreprise outre-mer	Variable	38.25 %	Variable	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	La réduction d'impôt peut aller de 38,25% jusqu'à 66% de l'investissement.
Investissement industriels DOM-TOM	Variable	38.25 %	Variable	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	De 38.25 à 66% des investissements avec un plafond annuel de réduction DOM-TOM de 40 000â,-.

Réduire son impôt 2021

Primes d'assurances de loyers impayés	Variable	38.00 %	Variable	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Crédit d'impôt de 38% du montant des primes versées.
Immobilier PINEL 12 ans (Outre-Mer)	300 000,00 Euros	32.00 %	96 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier neuf mis en location selon une durée d'engagement choisi par le contribuable.
Equipements de la maison	16 800,00 Euros	30.00 %	5 040,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Chaudière, pompe à chaleur, matériel d'isolation, volets roulants, etc. Seuls les dépenses liées aux équipements donnent droit à un crédit d'impôt de 30% des sommes dépensées dans une limite liée à la composition du foyer fiscal.
SOFICA	18 000,00 Euros	30.00 %	5 400,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France peuvent réduire leur impôt à payer à hauteur de 30% du montant souscrit au capital des SOFICA. La réduction est accordée dans la double limite d'un investissement maximum de 18 000€, par foyer fiscal et de 25 % du revenu net global, soit une réduction maximum de 6 480€.
FIP CORSE	24 000,00 Euros	30.00 %	7 200,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction maximale de 30% du montant investi dans un FIP Corse, pour une souscription effectuée après le 9 août 2020. (38% avant cette date). Placement à risques.
Malraux (Secteur sauvegardé)	100 000,00 Euros	30.00 %	30 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Malraux en secteur sauvegardé : Réduction d'impôt de 30% des dépenses effectuées pour la restauration d'un bien immobilier en secteur sauvegardé, limite de 100 000€, par an
Malraux (SPR avec PSMV)	400 000,00 Euros	30.00 %	120 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Malraux en secteur de SPR (Sites de Patrimoines Remarquables) couvert par un Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur (PSMV) : Réduction d'impôt de 30% des dépenses effectuées pour la restauration d'un bien immobilier en secteur sauvegardé, limite de 400 000€ - de travaux engagés sur 4 ans.
FIP OUTRE-MER	24 000,00 Euros	30.00 %	7 200,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction de 30% du montant investi dans un FIP Outre-mer/DOM-TOM pour une souscription effectuée après le 9 août 2020. (38% avant cette date). Placement à risques.
Abonnement presse	Variable	30.00 %	Variable	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 30% du montant de votre abonnement presse (régionale ou nationale). Limité à 1 abonnement presse par foyer fiscal.
Immobilier PINEL 9 ans (Outre-Mer)	300 000,00 Euros	29.00 %	87 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier neuf mis en location selon une durée d'engagement choisi par le contribuable.
FIP	24 000,00 Euros	25.00 %	6 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 25% des sommes investies sur les FIP en 2020. Placement à risques.

Réduire son impôt 2021

FCPI	24 000,00 Euros	25.00 %	6 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 25% des sommes investies sur les FCPI en 2020. Placement à risques.
Souscription capital de PME	50 000,00 Euros	25.00 %	12 500,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	25% du montant souscrit en réduction d'impôt sur le revenu. Plafond de 50000 euros pour une personne seule, 100000 euros pour un couple. Le montant des versements qui dépasse le plafond peut être reporté dans la limite des 4 années suivantes.
Groupement forestier (GFF)	5 700,00 Euros	25.00 %	1 425,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 25% jusqu'au 31 décembre 2020. Revenus: Les revenus des Groupements Forestiers ne sont soumis ni à l'impôt sur les revenus ni aux prélèvements sociaux. Plus-values: Les plus-values sont taxées au taux de 19% (majorées des 17,2% de prélèvements sociaux) après abattement selon la durée de détention. La plus-value est totalement exonérée d'impôt sur le revenu après 22 ans de détention (en application des abattements qui s'appliquent après la 6 ^{ème} année de détention) et après 30 ans pour la CSG-CRDS. Les plus-values de cession sont par ailleurs exonérées si le montant de la cession est inférieur à 15.000€, -. Un abattement supplémentaire de 10 €, - par an et par hectare est prévu spécifiquement pour la détention de biens forestiers. IFI: Les parts de Groupements Forestiers sont intégralement exonérées d'IFI, sans condition de durée de détention. Transmission : l'abattement sur les droits de donation et de succession est de 75% sans limite de montant.
Versement de prestation compensatoire en capital	30 500,00 Euros	25.00 %	7 625,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 25% du capital versé, plafond de 30 500€, -.
Frais de séjour d'une personne dépendante	10 000,00 Euros	25.00 %	2 500,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 25% du plafond de 10 000€, - par personne dépendante.
Equipements de la maison face à l'âge	5 000,00 Euros	25.00 %	1 250,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Credit d'impôt de 25% d'un plafond de 5 000€, - pour une personne seule, 10 000€, - pour un couple
Primes des contrats survie ou handicap	Variable	25.00 %	Variabl e	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction de 25% des sommes versées sur des contrats d'assurance-vie survie ou handicap, dans un plafond de 1 525€, -, +300€, - par enfant à charge.

Réduire son impôt 2021

Groupement Forestier Investissement (GFI)	50 000,00 Euros	25.00 %	12 500,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	<p>Réduction d'impôt de 25% en 2021.</p> <p>Revenus: Les revenus des Groupements Forestiers ne sont soumis ni à l'impôt sur les revenus ni aux prélèvements sociaux.</p> <p>Plus-values: Les plus-values sont taxées au taux de 19% (majorées des 17,2% de prélèvements sociaux) après abattement selon la durée de détention. La plus-value est totalement exonérée d'impôt sur le revenu après 22 ans de détention (en application des abattements qui s'appliquent après la 6^{ème} année de détention) et après 30 ans pour la CSG-CRDS. Les plus-values de cession sont par ailleurs exonérées si le montant de la cession est inférieur à 15.000€, un abattement supplémentaire de 10 €, par an et par hectare est prévu spécifiquement pour la détention de biens forestiers. IFI: Les parts de Groupements Forestiers sont intégralement exonérées d'IFI, sans condition de durée de détention.</p> <p>Transmission : l'abattement sur les droits de donation et de succession est de 75% sans limite</p>
Malraux (ZPPAUP)	100 000,00 Euros	22.00 %	22 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Malraux en Zones de Protection du Patrimoine Architectural : Réduction d'impôt de 22% des dépenses effectuées pour la restauration d'un bien immobilier, limite de 100 000€, par an
Malraux (SPR)	400 000,00 Euros	22.00 %	88 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Malraux en secteur de SPR (Sites de Patrimoines Remarquables, ex Zones de Protection du Patrimoine Architectural) : Réduction d'impôt de 22% des dépenses effectuées pour la restauration d'un bien immobilier, limite de 400.000€ sur 4 ans
Immobilier PINEL 12 ans (Métropole)	300 000,00 Euros	21.00 %	63 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier neuf mis en location pendant 12 ans
Immobilier Denormandie sur 12 ans	300 000,00 Euros	21.00 %	63 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier ancien, de sa rénovation (min. 25% de travaux), dans 222 villes listées, mis en location pendant 12 ans, sous conditions.
Immobilier PINEL 6 ans (Outre-Mer)	300 000,00 Euros	20.00 %	60 000,00 Euros	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier neuf mis en location selon une durée d'engagement choisi par le contribuable.
Immobilier PINEL 9 ans (Métropole)	300 000,00 Euros	18.00 %	54 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier neuf mis en location pendant 9 ans
Restauration d'objets classés	20 000,00 Euros	18.00 %	3 600,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 18% du montant liés à la conservation ou à la restauration, dans la limite de 20 000€, de dépenses effectives.

Réduire son impôt 2021

Immobilier Denormandie sur 9 ans	300 000,00 Euros	18.00 %	54 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier ancien, de sa rénovation (min. 25% de travaux), dans 222 villes listées, mis en location pendant 9 ans, sous conditions.
Foncier viticole	50 000,00 Euros	18.00 %	9 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 18%.
Investissement forestier (SEF)	9 500,00 Euros	15.00 %	1 425,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 15% dans la limite de 9.500â,- pour un célibataire, 19.000â,- pour un couple.
Immobilier PINEL 6 ans (métropole)	300 000,00 Euros	12.00 %	36 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier neuf mis en location pendant 6 ans
Immobilier Denormandie sur 6 ans	300 000,00 Euros	12.00 %	36 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction directe d'impôt pour l'achat d'un bien immobilier ancien, de sa rénovation (min. 25% de travaux), dans 222 villes listées, mis en location pendant 6 ans, sous conditions.
Loueur non professionnel de meubles	300 000,00 Euros	11.00 %	33 000,00 Euros	[Soumis au plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Réduction d'impôt de 11% d'un investissement retenu dans la limite de 300 000â,-.
Epargne retraite	Variable	Variable selon le TMI du contribuable	Variable	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	PER (Pacte), PERP, Madelin, Préfon retraite, Corem : les sommes versées en épargne retraite viennent en déduction du montant imposable du contribuable (plafond annuel maxi. de 10% des revenus).
Investissement (GFV)	Variable	Variable selon le TMI du contribuable	Variable	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Le FISC considère que les GFV sont partiellement des biens professionnels. A ce titre, une exonération partielle des parts de GFV est possible (Art 885H à 885L CGI). Les parts de GFV sont exonérées à 75% de leur valeur jusqu'à 102.717â,- et pour seulement 50% de leur valeur au-delà, sous conditions : Bail à long terme donné d'au moins 18 ans des immeubles à destination agricole Interdiction par les statuts de l'exploitation en faire-valoir direct Cette exonération est réservée aux parts détenues depuis au moins 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition.
SCPI Déficit foncier	Variable	Variable selon le TMI du contribuable	Variable	[NON soumis au Plafond des 10kEuros de réduction d'impôt]	Le mécanisme de déficit foncier n'est pas une niche fiscale. En revanche, les SCPI fiscales de déficit foncier permettent de bénéficier du même principe. Le déficit foncier vient réduire les revenus fonciers imposables. En cas de déficit foncier, les revenus du contribuable sortent de l'assiette d'imposition sur le revenu, dans la limite de 10.700â,-.

Certains dispositifs possèdent plusieurs plafonds d'application non décrits dans cette synthèse volontairement simpliste. Se référer au détail de chaque dispositif pour en connaître toutes les contraintes.

(1) : Indique si le dispositif est soumis au plafond de cumul des 10.000Euros de réduction d'impôt.